PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/10/2026

Présents (7) : M. Olivier BARTHOUX, Mme Elisabeth MARCELLAUD, M. Didier VERGNAUD, M. Loïc THOMAZET, Mme Geneviève BEUCHET, Mme Sylvie POLI et Mme Delphine SAUQUET-CONGÉ.
Absents/Excusés (4) : M. Michel SERVILLAT, M. Christophe NAJMAN, Mme Wandeline BOOTSMAN et M. Benoît COSTE
Pouvoir (1) : M. Benoît COSTE à Mme Sylvie POLI
Secrétaire de séance : Mme Delphine SAUQUET-CONGÉ

Approbation du PV de la réunion du 03/09/2026
5 pour et 2 contre
M. le Maire décide de le revoir car certaines modifications et erreurs ont été relevés dans le PV.

Délibération 2026-43 portant sur la validation de la grille tarifaire des gîtes communaux
M. le Maire propose de réviser les tarifs des deux gîtes communaux et propose la grille ci-après :

Proposition grille tarifaire du gîte Le Moulin

	2 nuitées	3 nuitées	4 nuitées	5 nuitées	6 nuitées	7 nuitées	Nuitée supp
Haute saison (du 1er juillet au 31 août / vacances scolaires	495	595	680	745	795	845	100
Basse saison (le reste de l'année)	450	550	630	700	750	800	90
Dépôt de garantie pour le gîte	350 €						
Dépôt de garantie pour le ménage	200 €						
Location linge de toilette	5€ /personne						
Location parure de lit	5€ /personne						

Proposition grille tarifaire du gîte Le Petit Trianon

	2 nuitées	3 nuitées	4 nuitées	5 nuitées	6 nuitées	7 nuitées	Nuitée supp
Haute saison (du 1er juillet au 31 août / vacances scolaires	200	250	300	350	400	450	70
Basse saison (le reste de l'année)	190	220	260	300	350	400	70
Dépôt de garantie pour le gîte	250 €						
Dépôt de garantie pour le ménage	100 €						
Location linge de toilette et parure de lit	inclus						

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

Délibération 2026-44 portant sur la désignation du coordonnateur communal pour le recensement de la population 2027
M. le Maire indique qu'un coordonnateur communal doit être désigné pour le recensement de la population de 2027. Mme Delphine SAUQUET-CONGÉ se propose.
Le Maire précise qu'un agent communal sera recruté pour le recensement (subventionné à 40%).
Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette nomination.

Délibération 2026-45 portant sur la création d'un terrain des arbres de naissance
Le maire présente l'idée que la commune proposerait un terrain sur lequel sera implanté un arbre pour chaque enfant de la commune.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette création.

Délibération 2026-46 portant sur la convention d'assistance à Maitrise d'ouvrage avec le SDEC pour le projet de substitution énergétique du système de chauffage du logement de l'ancienne école

M. le Maire explique que le projet de chauffage du logement de l'ancienne école est la géothermie avec forage (120 m de profondeur). Le devis est de 45 000 € maximum avec une subvention du SDEC à hauteur de 20%. Le SDEC se charge des démarches de subvention. La géothermie reste le moyen de chauffage le moins cher (300€ de moins par an environ).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention d'assistance présentée.

Délibération 2026-47 portant sur la demande de financement auprès de Fonds à Chaleur de l'ADEME via le CCRT23 pour la mise en place d'une PAC géothermique sur sondes verticales

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de financement.

Délibération 2026-48 portant sur l'adhésion à Evolis 23 : transfert de compétences en matière de voirie

M. le Maire indique que la commune peut s'engager pour un an renouvelable à hauteur de 2,74€ par habitant. Il explique toutefois qu'il y a un coût de fin de contrat (formule de calcul change chaque année). La somme évolue en fonction de leur taux d'endettement. (exemple d'un coût de sortie à 400€ environ).

Evolis avance les frais des travaux, se charge du financement des travaux et ne fait payer que la différence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à 6 voix pour l'adhésion à Evolis 23. (2 voix contre)

Délibération 2026-49 portant sur le devis La Reliure du Limousin pour le registre des délibérations

M. le Maire indique que la commune est hors délais, qu'il y a un retard de 6 ans. Les archives sont obligatoires. M. le Maire a demandé un devis pour 411,45€ pour rattraper 6 années de retard qu'il présente à l'assemblée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis présenté.

Délibération 2026-50 portant sur le devis pour la toiture du bâtiment rue du Cerisou

M. le Maire propose deux devis pour la mise en sécurité de la toiture du bâtiment rue du Cerisou. Le premier vient de l'entreprise Nogueira basé à Ahun d'un montant de 857€ HT (907,50€ TTC). Le second est de Ets Batitoit d'un montant de 1010€ (1111€ TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis proposé par l'entreprise Nogueira.

Fin de la séance à 19h20